

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 86
Quorum 69
Votants 82
Suffrages exprimés : 82

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2017

DATE D’AFFICHAGE
27 juin 2017

Séance du 5 juillet 2017

N°170705-04

L’an deux mil dix-sept, le 5 juillet à 19 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Justine MORTELECQUE, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER et Marie-Pierre VASLIN.

Étaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Michel COLOMBEL représenté par M. Yves GRENET
M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine GODEFROY

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
Mme Isabelle DUJARDIN (SVC) a donné pouvoir à M. Joël SALLE
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE
M. Gérard FOUCHE a donné pouvoir à M. Dominique BELTRAME
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
Mme HATTON Brigitte a donné pouvoir à M. Nicolas MOLETTE
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. Michel VIARD a donné pouvoir à M. Hubert BUQUET
M. René VIMONT a donné pouvoir à Mme Christine CHANGEUX

Absents :

- Rémy BELLANGER, M. Bertrand CARPENTIER, M. Patrice FAUCON et M. Stéphane FOLLIN.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

--*

Objet :

FINANCES – Budget Service Public d’Ordures Ménagères – Décision modificative

n°1/2017

N°04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1^{er} juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

En vertu de l'article L.1612-11 du CGCT, il est possible d'apporter en cours d'année des modifications au budget.

La commission des finances en date du 10 mai 2017 a émis un avis favorable.

Le bureau élargi en sa séance 22 juin 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2017 SPOM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	66 CHARGES FINANCIERES			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 671.00 €
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-11 526.00 €			
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 197.00 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 671.00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 671.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-11 526.00 €
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 197.00 €
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 671.00 €			
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 671.00 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 671.00 €

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	ANTENNE	S E N S	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATION
	Opération	Chapitre						
FIN	PAS D'OPERATION 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		6811 DOTAT. AMORT. MMO INCORPELLES ET CORPELLES	19C11 DECHETTERES EML	F D	13 350,00	19 197,00	
FIN	PAS D'OPERATION 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		28135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	19C11 DECHETTERES EML	I R	26 195,00	19 197,00	Amortissement de la déchetterie ainsi que les subventions la finançant
FIN	PAS D'OPERATION 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		13913 DEPARTEMENTS	19C11 DECHETTERES EML	I D	3 500,00	2 888,00	
FIN	PAS D'OPERATION 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		13918 AUTRES	19C11 DECHETTERES EML	I D	0,00	4 783,00	
FIN	PAS D'OPERATION 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFEREES RESULTAT	19C11 DECHETTERES EML	F R	7 000,00	7 671,00	
FIN	PAS D'OPERATION 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19A11 COLLECTE EML	F D	31 233,00	-11 526,00	Equilibre de la DM
FIN	PAS D'OPERATION 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19A11 COLLECTE EML	I R	31 233,00	-11 526,00	

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour le Président
empêché,
Le Vice-Président
Le Président,



Dominique BELTRAME
Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 04... - Séance du 05/07/17 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture : 10/07/17
Date de publication : 10/07/17

Le Président,
G. COLIN



Pour le Président
empêché,
Le Vice-Président

Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170705-170705-04-DE
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017